



L'avenir de la tradition

Dossier de demande d'autorisation d'installations classées pour la protection de l'environnement

Juillet 2011

Résumé des études d'impact et de dangers

Dossier réalisé par APORA – 60 avenue Jean Mermoz – 69008 Lyon

1 – Les activités et l'environnement de l'établissement

• Le contexte

FRANCE SALAISONS, dont l'activité est la fabrication de produits de charcuterie secs (saucissons, saucisses, rosette,...), est implantée depuis 1998 sur son site de S^t-Symphorien/Coise (dans la zone d'activités du Colombier).

Les activités sont exploitées dans le cadre d'un arrêté d'autorisation datant de 1997 et complété en 1998 (installation de réfrigération à l'ammoniac).

L'entreprise a engagé une phase de développement entraînant :

- l'extension de la capacité de stockage de matières premières (nécessitant un nouveau groupe froid à l'ammoniac), des capacités d'étuvage et de séchage ainsi que de l'atelier maintenance,
- l'intégration d'une activité de tranchage et conditionnement.

L'inspection des installations classées a considéré qu'il s'agissait d'une modification substantielle des activités, nécessitant une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, objet de ce dossier.

• Les activités

FRANCE SALAISONS fabrique des produits secs pour les rayons coupe et libre-service de grandes et moyennes surfaces de distribution.

La fabrication comprend les étapes suivantes :

- réception des viandes (essentiellement de porc, d'autres viandes marginalement) et mise en chambre froide (positive ou négative), réception des produits connexes (épices, boyaux, ficelles, clips, matériaux de conditionnement),
- préparation des viandes : décongélation, déconditionnement, découpe et ajout de ferments,
- transformation des viandes : broyage pour former des grains puis égrenage, incorporation d'additifs (sel, poivre, épices,...),
- embossage : le mélange est poussé dans des boyaux naturels ou collagéniques. Les produits sont alors attachés aux extrémités (ficelles et/ou clips) et accrochés à des perches sur cadres,
- ensemencement : pulvérisation de pénicillium en surface,
- étuvage (23 à 25°C à 85 % d'hygrométrie puis 18 à 19°C) et séchage (12 à 16°C à 70 % d'hygrométrie) sur une période de 2 à 9 semaines,
- finition : brossage et talcage si nécessaire,
- épiluchage/tranchage et conditionnement. Actuellement sous-traitée cette activité, qui sera intégrée dans un atelier dédié, comprend plusieurs étapes :

déboyaillage, raidissage, tranchage, conditionnement en barquettes thermoformées,

- conditionnement sous différentes formes (emballage plastique macro-perforé, emballage sous atmosphère protectrice, ou produits nus avec simple étiquette), puis mise en carton et étiquetage.

Les lots sont mis sur palettes, filmés et expédiés.

La quantité de matières entrantes autorisée aujourd'hui est de 40 t/j, elle sera progressivement portée à 60 t/j (soit 15 600 t/an).

L'extension projetée nécessitera :

- 9 étuves et 10 séchoirs supplémentaires (extension sur 2 724 m²),
- un atelier de tranchage de 1 413 m² (sur 2 niveaux), avec 3 lignes de fabrication de barquettes plastiques thermoformées (900 kg/j de matières plastiques mises en œuvre),
- un groupe de réfrigération avec un circuit de 200 kg d'ammoniac, en complément des 2 existants de même type, implantés dans une salle des machines isolée. Plusieurs groupes froids supplémentaires seront également implantés.
- une extension de chambre froide de 660 m²,
- une extension de l'atelier de maintenance.

Les tours aéro-réfrigérantes humides (TAR) existantes, qui refroidissent le groupe de réfrigération, ne seront pas modifiées.

Les installations et locaux sont nettoyés quotidiennement à l'aide de plusieurs produits principalement corrosifs, leurs quantités n'augmentera pas significativement.

Les bâtiments existants ont une surface de 8 600 m². Ils seront modifiés dans 4 secteurs (chambre froide, étuves/séchoirs, atelier tranchage, atelier maintenance), avec une surface supplémentaire de 5 000 m². Ces extensions seront construites avec une ossature métallique, des panneaux isolants, un bardage extérieur métallique et une couverture en tôle bac acier avec isolation.

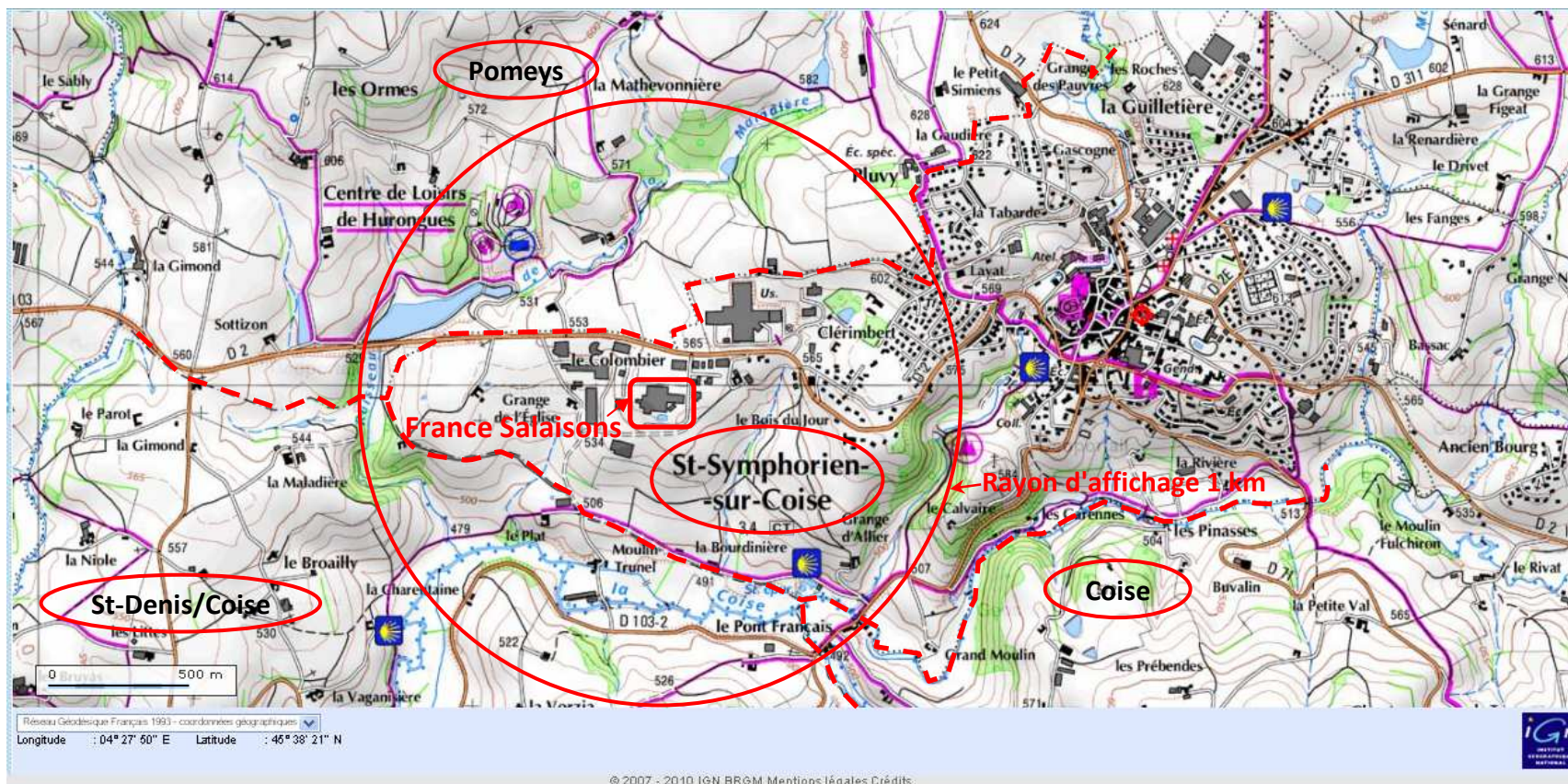
• L'environnement du site

FRANCE SALAISONS est implantée au sein de la zone d'activités du Colombier, à l'ouest du bourg de St-Symphorien/Coise (voir carte page suivante).

Elle est entourée d'entreprises d'activités diverses dont une – la serrurerie BOUTEILLE – comprend une partie habitation.

Cette zone, classée UI au PLU communal, admet les installations classées. Les habitations les plus proches sont à 200 m à l'ouest (ferme), à 150 m à l'est et le lotissement Le Bois du Jour à plus de 500 m.

L'accès à la zone se fait par la RD2 à partir de laquelle on peut rejoindre Lyon à l'est, St-Etienne et Rive-de-Gier au sud et la plaine du Forez à l'ouest.



Localisation sur carte IGN au 1/25 000^{ème}

La Coise s'écoule en contrebas de la zone d'activités. Deux zones naturelles répertoriées (ZNIEFF) sont associées à ce cours d'eau, mais sans lien direct avec le secteur d'étude. La Coise rejoint la Loire à 15 km à l'ouest.

La nature géologique des terrains rend les aquifères quasi absents dans la région, et il n'y a pas de captage d'eau potable dans le secteur de FRANCE SALAISONS.

Le seul risque naturel identifié sur la commune est celui d'une rupture de barrage sur le territoire de Pomeys, mais la zone du Colombier n'est pas menacée par un tel accident.

Les monuments classés recensés dans les communes alentour (St-Symphorien/Coise, Pomeys) sont situés à plus de 500 m de la zone d'activités.

- **Justification environnementale du projet**

Il n'y a pas eu de recherche d'un site d'implantation, puisque la demande d'autorisation porte sur l'extension d'activité d'un établissement existant.

L'entreprise a recherché les meilleures solutions pour prendre en compte les aspects environnementaux significatifs concernant l'exploitation du site, notamment les suivantes :

- bassin de régulation des eaux pluviales,
- traitement des effluents aqueux par une station interne puis la station communale,
- isolation des bâtiments,
- performance énergétique des systèmes de refroidissement.

2 – Les aspects environnementaux

- **Eau**

L'eau consommée sur le site qui provient du réseau communal est utilisée pour :

- le refroidissement, dans les circuits semi-ouverts des tours aéro-réfrigérantes (TAR),
- les opérations quotidiennes de lavage des équipements et locaux de production,
- les usages domestiques (environ 100 personnes travaillent sur le site).

La consommation d'eau a varié de 70 à 90 m³/j ces dernières années, sans qu'il y ait de réelle corrélation avec le niveau de production. En effet les fluctuations s'expliquent principalement par la consommation des TAR, qui dépend fortement des conditions climatiques. Elle sera amenée à augmenter avec l'extension projetée (nouvelle laveuse, locaux supplémentaires, besoins supplémentaires de refroidissement).

Les effluents sont évacués en réseau séparatif vers la station de pré-traitement interne (dégrillage, dégraissage), et rejetés au réseau collectif vers la station de traitement communale (arrêté d'autorisation de rejet et convention de déversement).

Leurs caractéristiques sont proches de celles d'effluents domestiques, et les mesures trimestrielles réalisées montrent qu'ils sont conformes aux exigences réglementaires actuelles. Ils ne représentent qu'un faible apport à la station collective : environ 3% de sa capacité en charge polluante (et environ 4,5 % après extension) et 2% pour la charge hydraulique.

L'évolution d'activité conduira à une augmentation limitée des flux rejetés (90 m³/j soit 23 000 m³/an), sans modification de composition.

Les eaux pluviales sont collectées par un bassin de régulation, dont l'exutoire est un bassin de rétention recueillant les eaux de la partie ouest de la zone d'activité.

L'extension projetée de l'usine conduit à envisager :

- soit l'aménagement d'un bassin de rétention enterré remplaçant le bassin existant, dimensionné selon les exigences réglementaires actuelles,
- soit le raccordement au futur bassin de rétention projeté par la communauté de communes pour la partie Est de la zone d'activité.

La qualité de la Coise s'est améliorée avec la mise en place de la station de traitement communale. Le principal paramètre déclassant est le phosphore, mais FRANCE SALAISONS n'en rejette qu'un flux limité (1,7 % de la capacité de la station).

L'incidence de la station résulte des rejets lorsqu'il pleut, le réseau étant majoritairement unitaire. Or les réseaux sont séparatifs dans la zone du Colombier.

Il apparaît ainsi que les moyens de traitement des rejets aqueux de l'entreprise sont adaptés et que ceux-ci n'impactent pas notablement le milieu récepteur.

• Air

Les seules émissions atmosphériques du site sont celles des TAR (tours aéro-réfrigérantes), constituées de vapeur d'eau, et celles des véhicules transitant par le site. Ces dernières sont très ponctuelles car les moteurs sont à l'arrêt hormis à leur arrivée ou leur départ.

Les TAR sont exploitées selon les exigences réglementaires en vue de prévenir le risque de légionellose (dispersion atmosphérique de bactéries de type légionelle sous forme d'aérosols) : traitement de l'eau du circuit avec purge, analyse de recherche de légionelles tous les 2 mois, contrat avec une entreprise spécialisée pour le suivi de l'installation.

L'extension projetée n'entraînera pas de modification des émissions si ce n'est un temps de fonctionnement des TAR un peu plus important et le transit de quelques véhicules supplémentaires sur le site.

La qualité de l'air environnant n'est ainsi pas affectée.

- **Bruit**

Le site dispose de plusieurs équipements à l'origine d'émissions sonores, dont la majorité sont à l'intérieur des bâtiments : matériels de production, groupes froids, conditionnement d'air, tours aéro-réfrigérantes.

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée en décembre 2010 de jour et de nuit en 4 points, dont l'un à proximité de l'entreprise voisine ayant une partie habitation (serrurerie). Il ressort :

- en limite de propriété : de légers dépassements sont constatés, mais il est difficile de dissocier l'influence du site et celle des sites voisins, sachant que le bruit provient essentiellement de la circulation de véhicules. Par ailleurs les valeurs limites fixées par l'arrêté d'autorisation en 1997 ne sont plus représentatives du contexte sonore de la zone d'activités, qui est aujourd'hui entièrement aménagée.
- en zone à émergence réglementée : cela concerne le point nord-est, proche de la serrurerie voisine, où l'on mesure la différence de bruit lorsque les installations de l'entreprise sont en marche et à l'arrêt. Les dépassements constatés restent dans la tolérance réglementaire.

L'extension d'activité ne modifiera pas de façon notable les émissions sonores de l'entreprise.

- **Déchets**

Les déchets générés par l'entreprise sont constitués :

- de déchets de production : déchets carnés des ateliers, rejets de dégrillage et de flottation de la station de pré-traitement,
- de déchets de conditionnement : cartons, palettes, emballages plastiques,
- de déchets spécifiques en petites quantités : huiles usagées, néons, encres, fûts de boyaux vides.

Les déchets sont collectés séparément afin de favoriser leur valorisation ou élimination ultérieure. Celle-ci est réalisée par des prestataires disposant des autorisations et/ou agréments requis pour ce type d'activité.

L'extension projetée conduira à une augmentation proportionnée des quantités de déchets.

- **Autres aspects**

Le trafic routier engendré par FRANCE SALAISONS représente moins de 2% du flux de véhicules journalier sur la RD2 en semaine (4 900 véhicules). Cette proportion est modeste, et elle ne sera pas amenée à augmenter significativement avec l'extension projetée, par la rationalisation de la production (suppression de navettes avec d'autres sites).

Le site est d'une architecture industrielle classique, l'extension projetée se fera en harmonie avec les matériaux et teintes d'origine. Il n'y a pas de nuisances visuelles pour le secteur avoisinant. Les surfaces extérieures sont aménagées et entretenues de façon soignée.

Il n'y a pas d'incidence sur les zones Natura 2000 les plus proches, situées à 15 km à l'ouest (plaines alluviales du Forez). En effet les rejets de l'usine ne sont plus perceptibles lorsqu'ils rejoignent la Loire à Montrond-les-Bains.

L'énergie est principalement utilisée pour des usages de conditionnement d'air (température dirigée dans les chambres froides, étuves et séchoirs).

Les installations qui assurent cette fonction sont optimisées sur le plan énergétique : les groupes à l'ammoniac et les tours aéro-réfrigérantes sont en effet les plus efficaces du point de vue thermodynamique.

Aucune émission chronique particulière n'a été identifiée comme source potentielle d'impact sur la santé des riverains.

- **Coûts environnementaux**

Plusieurs investissements ont été ou seront consentis pour l'environnement et la sécurité, en particulier : station de pré-traitement des effluents aqueux (85 k€), bassin de régulation des eaux pluviales, système d'extinction par sprinklage (mise en place entre 2012 et 2014, coût prévisionnel de l'ordre de 1 000 k€).

Les coûts de fonctionnement environnementaux représentent près de 100 k€ par an : gestion des déchets, entretien des TAR, mesures diverses, formations.

3 – Les risques

Les différents types de risques (incendie, explosion, écoulement, dispersion, agressions extérieures) ont été évalués, si nécessaire avec des échelles de cotation prenant en compte la gravité et la fréquence des situations à risque et conduisant à estimer leur criticité potentielle.

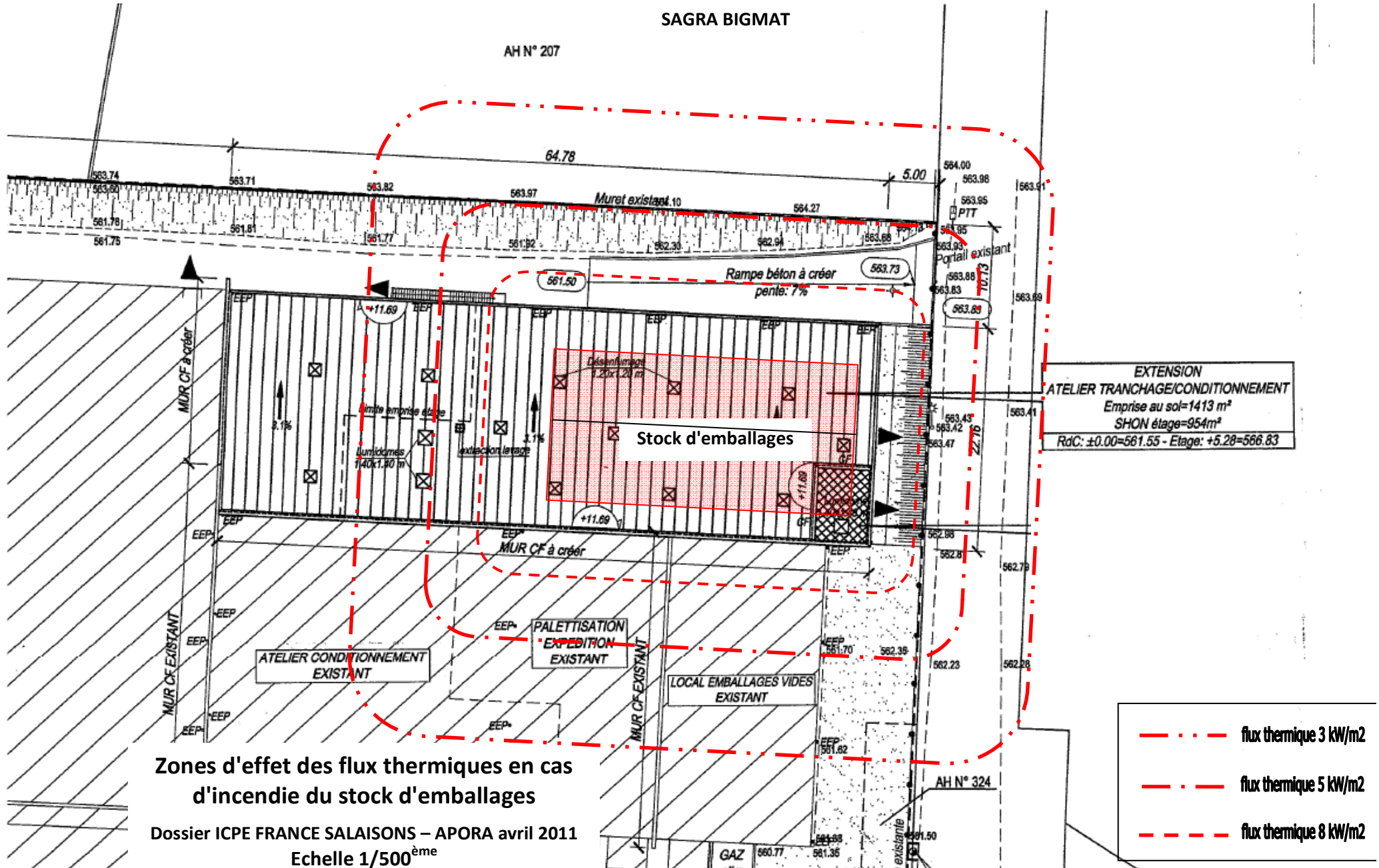
- **Incendie**

Le risque incendie est lié à la présence de matières combustibles, soit comme constituants des bâtiments (panneaux sandwichs isolants), soit comme matériaux de conditionnement (palettes, cartons, films et barquettes plastiques).

Une évaluation préliminaire des situations à risque a conduit à examiner plus finement celles pouvant avoir des effets sur les personnes en dehors du site. Une situation a été étudiée de façon détaillée, pour le stockage de matériaux de conditionnement occupant une partie du bâtiment qui abritera l'atelier tranchage et conditionnement (avec une entreprise voisine proche comportant une partie habitation).

SAGRA BIGMAT

AH N° 207



EXTENSION
ATELIER TRANCHAGE/CONDITIONNEMENT
 Emprise au sol=1413 m²
 SHON étage=954m²
 RdC: ±0.00=561.55 - Etage: +5.28=566.83

**Zones d'effet des flux thermiques en cas
 d'incendie du stock d'emballages**

Dossier ICPE FRANCE SALAISONS – APORA avril 2011

Echelle 1/500^{ème}

- - - - - flux thermique 3 kW/m²
- - - - - flux thermique 5 kW/m²
- - - - - flux thermique 8 kW/m²

Ce scénario d'incendie n'entraîne pas d'impact significatif sur le voisinage (criticité intermédiaire).

Avec la prise en compte du système d'extinction par sprinklage (qui sera implanté en 2012 dans ce secteur), la criticité est ramenée à un niveau acceptable.

- **Dispersion d'ammoniac**

Elle pourrait résulter d'une fuite de l'un des circuits de réfrigération (2 circuits existants contenant 200 kg d'ammoniac, un troisième projeté).

La quantité globale d'ammoniac, soit 600 kg, conduit au classement en déclaration de l'installation (autorisation à partir de 1 500 kg).

Elle doit alors respecter les exigences réglementaires générales qui permettent d'assurer un niveau de risque résiduel acceptable, compte tenu que :

- ces exigences générales sont à jour, puisque l'arrêté qui les fixe date de novembre 2009,
- qu'il n'y a pas d'installations connexes ou voisines pouvant interagir avec les groupes à l'ammoniac, qui sont implantés dans un local dédié isolé.

L'examen de conformité a montré 3 écarts dont la résolution est programmée sur 2011 (cf. p. 68 et suivantes du dossier).

- **Explosion**

Le risque d'explosion a été identifié pour :

- la mise en œuvre d'épices : hautement improbable (pas d'accident connu dans le secteur d'activité) et avec un potentiel explosible très faible,
- l'ammoniac : le niveau de risque résiduel est acceptable, l'installation respectant le cadre réglementaire (très récent) applicable.

- **Risques extérieurs**

Le risque d'inondation recensé pour la commune de St-Symphorien/Coise ne concerne pas le secteur de la zone d'activités du Colombier.

Le site est protégé de la malveillance par une clôture sur la totalité de la périphérie et un contrôle d'accès, ainsi qu'une présence humaine permanente.

Les bâtiments sont protégés de la foudre par leur structure métallique et leur mise à la terre.

- **Moyens de secours**

Des moyens de secours adaptés aux risques sont à disposition : extincteurs et RIA, 2 poteaux incendie internes et un à l'extérieur.

Il est par ailleurs prévu la mise en place progressive (de 2012 à 2014) d'un système d'extinction automatique par sprinklage couvrant la totalité du site.